

## PV DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 30 juin 2015

### Membres présents

M. Yvan SCHMITT – Proviseur  
M. Amaury MANGIN – Directeur du Primaire  
M. Philippe FIEVET – Directeur Administratif et Financier  
Mme Corine LAFOND – CPE  
Mme Anne-Marie FERAUT – Représentante du personnel administratif et technique  
M. Sébastien BUFFE – Représentant des enseignants du secondaire  
Mme Charlotte LEDOUX – Représentante des enseignants du secondaire (remplacement de M. PAZAT)  
Mme Soizic LE LIVEC - Représentant des enseignants du primaire  
Mme Claudie MERENDET-CORVELLEC - Représentant des enseignants du primaire  
Mme Jacqueline BIGIRINDAVYI – Représentante (suppléante) des parents d'élèves au Conseil d'établissement  
Mlle MCWEST - Représentant des élèves du secondaire  
M. BIKPO - Représentant des élèves du secondaire

### Membres excusés

M. Jean-Pierre TUTIN - COCAC  
Mme Claire NYASSA – Représentante des parents du Conseil d'école  
Mme Christelle OCHANINE - Représentant des parents d'élèves au Conseil d'établissement

### Membres absents

Représentant du Comité de Gestion  
M. Christian CALDARA – Représentant Consulaire  
M. Grégoire SCHWEBIG – Représentant Consulaire

Le Conseil d'Etablissement est ouvert par M. SCHMITT, Proviseur à 17h40.  
Le quorum est atteint avec 11 personnes.  
Le nombre de votants est de 12 à partir du point 2.

Mme LAFOND accepte la tâche de secrétaire de séance.

## 1-Affaires générales

### 1/ Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 26 mai 2015 : VOTE

Mme OCHANINE souhaite voir apporter les modifications suivantes :

Point 4 : une représentante des parents d'élèves a demandé que, pour respecter la non prise de repas "tiré du sac" par les élèves, il faudrait préciser clairement aux parents en début d'année, qu'une modification du régime de cantine est possible, même pour quelques semaines seulement, dans le cas d'une modification temporaire d'emploi du temps (création d'une nouvelle activité telle que l'activité BD cette année ou proposition d'aide individualisée le mercredi ou le vendredi après les cours pour les élèves du primaire).

Point 5 : Une représentante des parents demande que la totalité des fournitures (y compris celles pour les arts plastiques, la musique...) soit fournie par l'établissement en début d'année et incluse dans un montant unique, à la différence de ce qui s'est passé à la rentrée de septembre 2014.

Le proviseur s'engage sur ce point

Le PV de la réunion du CE en date du 26 mai 2015 est soumis à l'approbation du CE avec les modifications ci-dessus :

Pour : 11                      Abstention : 0                      Contre : 0

### 2/ Bilan de l'année 2015-2015 :

Monsieur Mangin, Directeur du primaire, Madame Lafond CPE et M. SCHMITT, Proviseur commentent le document « bilan de l'année scolaire ».

Le document de bilan figure en pièce jointe du présent procès-verbal.

### 3/ Rentrée 2015 :

3/1 : Calendrier

Une permanence administrative est organisée jusqu'au 17 juillet.

Le lycée sera fermé jusqu'au 14 août, une permanence est organisée à partir du 17 août.

La pré-rentrée des personnels se déroulera le lundi 31 août.

La rentrée des élèves se déroulera le mardi 1<sup>er</sup> septembre matin pour toutes les classes (sauf les MS et GS : la rentrée se déroulera le mercredi 2 septembre)

Une réunion des nouveaux parents est organisée le lundi 31 août à 15h30.

3/2 : Règlement intérieur (restauration scolaire)

La réflexion n'est pas aboutie et certaines informations (tarifs de cantine) n'ont pu être intégrées dans la réflexion.

Sur un tel sujet qui engage tous les élèves et les parents, la décision est reportée à la rentrée 2015, avec une application éventuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

3/3 : Fournitures scolaires (tenues EPS)

Les enseignants d'EPS ont proposé qu'une tenue d'EPS soit fournie pour tous les élèves (leur coût serait intégré dans les fournitures scolaires).

Le calendrier de fin d'année n'a pas permis de mettre en place la consultation qui s'imposait pour ce qui concerne les activités obligatoires d'EPS.

En revanche, la proposition de M. BUFFE peut être retenue pour les activités ASC.

La proposition soumise au vote est d'intégrer dans le coût de la première activité un montant de 2 000 KSH pour un tee shirt et un short.

La 1<sup>ère</sup> activité sera ainsi facturée à 14 000 KSH, la suivante à 12 000 KSH.

Pour : 11                      Abstention : 1                      Contre : 0

La représentante des parents d'élèves évoque la possible intégration d'un montant supplémentaire destiné aux voyages scolaires, ce montant pourrait être intégré aux frais de scolarité (ce qui permettrait la prise en charge par certains employeurs).

Un dispositif similaire est en place au lycée français de Johannesburg. Cette proposition, intéressante, mérite toutefois d'être approfondie.

#### **4- Questions diverses :**

La représentante des parents d'élèves souhaite que soient précisés le rôle et les responsabilités des parents qui siègent dans les instances pédagogiques. La Direction se déclare prête à répondre favorablement à cette demande, elle envisage l'organisation de réunions d'information et de formation.

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Proviseur clôt la séance à 18h45.

Le Proviseur, Président du Conseil d'établissement  
M. Yvan SCHMITT

La secrétaire de séance  
Mme LAFOND, CPE